Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3

Secrétariat Général

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# - SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010 -

Etaient présents : M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. DUVERGER, M. GIRON, M. GUETTE, M. HARTE, Mme LE GARS, M. HAZOUARD.

Etaient représentés : M. RIBEYRE, M. BENOIT, M. REIFFERS.

Le quorum étant atteint, et en l'absence momentanée du Président bloqué à Paris pour cause d'intempéries, Monsieur JOURDAN ouvre la séance à 9 H 15.

## I - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 29 OCTOBRE, DU 10 NOVEMBRE ET DU 24 NOVEMBRE 2010

Mme BOULERIE signale une coquille dans le PV du 10 novembre. En effet, Mlle FOUSSETTE, mentionnée comme présente, n'est pas membre du Conseil d'Administration.

M. POLI indique qu'il était absent lors de cette même séance.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 23

➲ ***Le Conseil d'Administration adopte les procès-verbaux des 29 octobre, 10 novembre et 24 novembre 2010.***

## II - STATUTS DU SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION

M. JOURDAN donne la parole à Mme LARGOUET directrice du SCD.

Mme LARGOUET présente les statuts du SCD.

Elle informe les membres du Conseil du projet d'intégration de la bibliothèque de l'Institut d'Aménagement au sein du SCD. Elle rappelle que l'intégration d'une bibliothèque implique le transfert en faveur du SCD de l'ensemble des moyens.

M. RICHARD demande si cette intégration était nécessaire ou si elle est le résultat d'un choix.

M. JOURDAN répond qu'il s'agit d'un souhait de l'UFR STC pour des raisons de rationalisation. Il annonce un premier vote portant sur l'intégration de cette bibliothèque préalable au vote sur les statuts du SCD.

Mme LARGOUET précise que ce projet s'inscrit dans le contexte lié à la mise en œuvre de la réforme interne et des 3 nouvelles UFR et dans le cadre d'une évolution des moyens marquée par la diminution du nombre d'emplois de titulaires. Elle attire l'attention du Conseil sur le fait que cette organisation en pôle documentaire est inscrite dans les statuts.

M. JOURDAN propose de passer au vote sur l'intégration de la bibliothèque de l'Institut d'Aménagement.

| | |
|---|---|
| Ne prend pas part au vote | : 0 |
| Abstentions | : 0 |
| Contre | : 0 |
| Pour | : 23 |

***➲ L'intégration de la bibliothèque de l'Institut d'Aménagement est adoptée à l'unanimité.***

Mme LARGOUET signale que les statuts du SCD n'avaient pas été mis à jour depuis 1996 et que les nouvelles dispositions liées à la loi LRU et à la réforme interne de Bordeaux 3 rendaient cette révision indispensable.

M. JOURDAN ajoute que ces modifications ont été présentées le 3 décembre au conseil de la Documentation.

Mme LARGOUET précise les règles de composition du Conseil du SCD, définies à l'article 4 des statuts, qui prévoient 8 représentants des enseignants *dont au moins un membre de chaque conseil*, et 8 représentants des personnels *en fonction dans les bibliothèques.*

M. RICHARD demande si les statuts de l'université devront être également modifiés.

M. JOURDAN répond par la négative et qu'il ne s'agit que d'une délibération simple.

Mme LARGOUET donne en annexe la liste des bibliothèques intégrées au SCD.

M. JOURDAN propose de passer au vote des nouveaux statuts du SCD.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 23

➲ ***Les nouveaux statuts du SCD sont adoptés à l'unanimité.***

## III - DESIGNATION DES REPRESENTANTS ETUDIANTS A LA COMMISSION DU FSDIE

M. JOURDAN précise que deux étudiants élus au Conseil d'Administration doivent participer à la commission du FSDIE chargée d'examiner les demandes de subvention aux projets étudiants.

M. RAMBAUD ajoute qu'aucune candidature n'a été exprimée malgré l'invitation adressée à l'ensemble des élus étudiants du CA.

M. DUVERGER propose en séance sa candidature.

M. GIRON est membre de droit de cette commission en tant que vice-président étudiant.

M. GIRON se plaint du fait que les élus étudiants suppléants ne reçoivent pas les ordres du jour du Conseil d'Administration.

M. RICHARD s'interroge sur le statut des élus étudiants, il constate que ce sont toujours les même qui sont présents et que cet investissement peut être préjudiciable à la poursuite de leurs études.

M. PEBARTHE propose que le temps consacré aux conseils par les étudiants élus soit valorisé en crédits ECTS.

M. PORTINE voudrait éviter que les ECTS d'engagement citoyen deviennent une formalité, comme le sport.

M. JOURDAN propose de reporter cette discussion et de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 23

➲ ***M. DUVERGER est élu membre de la commission FSDIE.***

## IV - EXAMEN DES PROJETS FSDIE

M. JOURDAN précise qu'il s'agit de voter les demandes de subventions sollicitées dans le cadre des projets FSDIE examinés par le CEVU.

M. RICHARD souhaite des informations sur le dossier « club d'anglais ».

M. RAMBAUD répond que M. PIALOUX responsable de la Direction Vivre à l'Université est à même de fournir toutes les informations dans ce domaine.

M. GIRON regrette que l'on ait du mal à connaître le budget du FSDIE ce qui limite notre capacité à construire des projets pérennes. Il souhaiterait disposer au moins d'une évaluation des montants susceptibles d'être mobilisés.

Mme LENOIR explique que la difficulté à anticiper le montant des crédits est directement liée aux modes de financement des crédits FSDIE directement liés à la constatation de l'ensemble des droits universitaires.

M. RAMBAUD rappelle l'ancienne pratique visant à adopter initialement les grandes masses du budget FSDIE en février.

M. GIRON signale que la loi prévoit qu'une part du budget doit être consacrée au soutien social des étudiants en difficulté.

M. JOURDAN répond qu'il faut instituer des règles comme au CROUS, déterminer une limite d'âge, dégager une enveloppe.

M. RAMBAUD ajoute qu'il faut déterminer un bloc de compétence afin d'éviter d'éventuelles redondances avec l'action du CROUS.

M. GIRON souhaiterait la présence permanente d'une assistante sociale.

M. DUVERGER demande que l'exonération des frais d'inscription soit gérée par une commission comprenant au moins un élu étudiant.

M. RICHARD demande si le projet Arthotem de voyage en Espagne est ouvert seulement aux associations ou à tous les étudiants.

M. JOURDAN répond qu'il n'y a pas de cloisonnement et que tous les étudiants même s'ils n'appartiennent pas à Bordeaux 3 peuvent participer.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 23

➲ ***Les projets de subvention du FSDIE sont adoptés à l'unanimité.***

## V - REGLEMENT DES STAGES

M. JOURDAN propose au conseil de voter le nouveau règlement des stages validé par le CEVU le 9 décembre.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 23

➲ ***Le nouveau règlement des stages est adopté à l'unanimité.***

## VI - CONVENTIONS AUSTRALIE (SYDNEY) ET ARGENTINE (CUYO)

M. JOURDAN présente les projets de renouvellement de conventions de coopération internationale de notre université avec celles de Sydney et de Cuyo.

M. PORTINE demande qui est le porteur de la convention avec Sydney.

M. RAMBAUD répond qu'il s'agit de Mme BARETT.

M. RICHARD s'inquiète du contenu de ces conventions avec le monde anglo-saxon qui comprennent des clauses en contradictions avec le droit français.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

| | |
|---|---|
| Ne prend pas part au vote | : 0 |
| Abstentions | : 0 |
| Contre | : 0 |
| Pour | : 23 |

➲ ***Les conventions de coopération internationale avec les universités de Sydney en Australie et de Cuyo en Argentine sont adoptées à l'unanimité.***

## VII - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REHABILITATION DE LA MAISON DES ARTS

M. JOURDAN présente la convention constitutive d'un groupement de commande conclu dans le cadre de la réhabilitation de la Maison des Arts. En liaison avec l'Opération Campus, ce projet s'inscrit dans le cadre du projet interuniversitaire de création d'un pôle artistique et culturel. Nous avons ainsi l'opportunité de rénover globalement la Maison des Arts. Il est prévu une enveloppe de 2,4 millions d'euros. Notre chargée de projet Mme CHIMITS qui supervise l'opération doit obtenir l'accord de l'architecte qui a construit le bâtiment pour que nous puissions engager les crédits en 2011.

M. RAMBAUD précise qu'il s'agit de la 6ème version de cette convention et que le montage financier prévoit 100 000 euros à la charge de Bordeaux 3 correspondant notamment aux frais liés à la conduite d'opération.

M. JOURDAN regrette que cette dernière version soit arrivée très tard.

M. PESTANA ajoute qu'il s'agit de fonds supplémentaires de l'Opération Campus, en marge du budget, et qui ne coûtent donc rien à Bordeaux 3.

M. JOURDAN rappelle le contexte du plan de relance qui a permis de financer en 2010 les travaux du bâtiment J.

M. JOLY souligne qu'il ne faut pas que l'urgence soit un frein à la qualité architecturale des travaux.

M. JOURDAN rappelle la nécessité d'associer l'architecte aux travaux car il a un droit de veto.

M. RICHARD demande s'il est prévu des réaménagements intérieurs.

M. JOURDAN répond que l'opération prévoit une amélioration de la fonctionnalité, de l'insonorisation, de la sécurité, de l'accessibilité des handicapés, et qu'il s'agit de trouver un équilibre entre les travaux de gros œuvre et les finitions.

M. PEBARTHE demande si le fait d'adopter cette convention de Bordeaux 3 aura un effet sur la problématique actuelle liée au projet de grand établissement.

Le président BRUN répond que le PRES existera toujours même au-delà de la création éventuelle de l'établissement unique. Il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 23

***➲ La convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réhabilitation de la Maison des Arts est adoptée à l'unanimité.***

## VIII - CESSION D'ORDINATEURS

M. RAMBAUD rappelle aux membres du conseil les termes d'une précédente délibération du 26 mars 2010 fixant les dispositions prises pour affecter, à titre gracieux, des ordinateurs sortis de l'inventaire aux personnels de notre établissement. Après examens des demandes d'attributions nominatives en fonction des indices de rémunération des demandeurs, il est proposé de céder ces appareils aux personnels recensés dans le document présenté en séance. Une majorité de personnels contractuels a bénéficié de la mesure. Il ajoute qu'un autre lot a été donné à une association d'aide à l'enfance.

M. JOLY précise que les déchets électroniques doivent être recyclés spécifiquement.

M. RICHARD transmet au conseil les remerciements du bureau de l'association qui a reçu les ordinateurs.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 23

***➲ Le Conseil d'Administration de l'université Bordeaux 3 adopte à l'unanimité les différentes opérations de cession d'ordinateurs.***

## IX - CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (COM) UNIVERSITE/IUT

M. JOURDAN précise que ce contrat est l'aboutissement de plusieurs réunions de travail entre Bordeaux 3 et l'IUT. Conformément aux engagements inclus dans le contrat quinquennal, cette même procédure sera ensuite utilisée pour l'IJBA et l'EGID, avant d'être étendue à l'ensemble des composantes de l'établissement.

Mme de MONTGOLFIER ajoute qu'actuellement c'est l'université qui reçoit et redistribue les crédits de l'IUT. Ce contrat d'objectif donne un état des lieux plus prospectif, et permet de déterminer des objectifs conjoints basés sur un plan général de réflexion dans le cadre de la recherche, de la formation et de la gouvernance.

Le président BRUN signale qu'au niveau national la mise en place de ces contrats a généré un certain nombre de problèmes.

Mme de MONTGOLFIER est consciente des difficultés existantes, d'autant plus qu'il existe un projet d'agence nationale regroupant les IUT, mais le flou reste entier sur les modes d'association et le fonctionnement de cette agence. Certains IUT pourraient rester liés aux universités, d'autres adopter une position intermédiaire ou rejoindre carrément l'agence.

Le président BRUN indique qu'il y a une certaine proportion d'IUT qui ont des problèmes mais que ces problèmes sont difficiles à présenter clairement. La baisse de la dotation pourrait expliquer cette situation. Au niveau régional, la perspective de la création du grand établissement pose la question de leur avenir. A Bordeaux 3, l'IUT a adopté une délibération posant le principe de la solidarité de l'IUT avec la position de notre université.

M. PEBARTHE souligne que 90 % des présidents des conseils d'IUT s'inquiètent de ce problème des IUT. Le manque de crédits de fonctionnement pourrait conduire à la décision de rejoindre l'agence et on ne peut que s'inquiéter de cette tentation permanente vers la privatisation.

Le président BRUN nuance les propos de Monsieur PEBARTHE en rappelant que seulement 60 % des directeurs d'IUT se sont prononcés en faveur de la création de cette structure nationale.

M. RICHARD souscrit entièrement à l'analyse de M. PEBARTHE. Ce contrat d'objectifs et de moyens risque de formaliser une rivalité très nette entre les trois UFR.

M. PORTINE dénonce le paradoxe français actuel qui nous conduit à un système anglo-saxon initié par la loi LRU. Nous allons vers des IUT qui seront plus autonomes. Face à ce paradoxe, il faudra inventer un nouveau modèle, car la question de la scission, qui se pose également pour le DEFLE, provoque une forte tension.

Le président BRUN ajoute qu'il s'agit plus que d'un paradoxe.

M. PEBARTHE propose de mener une réflexion sur le mode futur de gestion de l'IUT car c'est une question qui mérite que l'on y consacre du temps.

Le président BRUN répond que l'on va en parler assez vite puisqu'un un projet annuel de performance va être voté, ce qui va provoquer un dialogue de gestion accentué.

M. RICHARD demande si le Département LE-LEA qui a plus de 1 000 étudiants pourrait demander un COM.

Le président BRUN répond que les COM ne concerneront pas les filières particulières et propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstentions : 3
Contre : 0
Pour : 20

➲ ***Le contrat d'objectif et de moyens IUT/Université est adopté.***

## X - ADMISSION EN NON VALEURS

M. PESTANA présente les dossiers d'admission en non valeurs en relation avec des prêts et avances de l'action sociale non recouvrés ou avec des frais de scolarité non soldés.

M. JOLY précise que, parmi les dossiers évoqués, l'un d'eux concerne un personnel en grande difficulté financière qui a demandé plusieurs avances sur rémunération.

M. PEBARTHE précise que pour les chargés de cours, le versement intervient longtemps après la réalisation effective des cours.

M. RAMBAUD répond que pour les chargés de cours la rémunération se fait au mois le mois. Il précise que cette situation souligne les difficultés qu'entraînent parfois les demandes de dérogation aux règles qui encadrent le recrutement des chargés de cours : doctorants de moins de 28 ans ou titulaires d'un emploi principal.

Le président BRUN ajoute que, pour les personnels titulaires, le temps de travail étant annualisé, il faut attendre la fin de l'année pour connaître le volume horaire effectué. Il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 23

➲ ***Le Conseil d'Administration de l'université Bordeaux 3 adopte à l'unanimité les admissions en non valeurs.***

## XI - VOTE DU BUDGET 2011 ET DE SES ANNEXES

Mme LENOIR présente tout d'abord le plafond d'emploi et le budget du SIGDU. Elle précise que l'on est dans le cadre du budget RCE et que les règles de l'équilibre budgétaire, caractérisées notamment par l'impossibilité d'équilibrer les dépenses de fonctionnement par un prélèvement sur le fonds de roulement, ont été renforcées.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote : 0
Abstentions : 1
Contre : 3
Pour : 19

➲ ***Le plafond d'emploi et le budget du SIGDU sont adoptés par le Conseil d'Administration.***

Le président BRUN aborde la discussion sur le budget de l'université. Il signale que le conseil de l'UFR de Langues n'a pas approuvé son budget.

M. JOURDAN explique que lors de l'élaboration du budget, un modèle d'allocation des moyens a été arrêté pour la définition du budget des UFR : le montant du budget est égal à 90 % de celui de 2009, une partie de l'enveloppe tient compte de l'activité, de la consommation antérieure, des critères de dotation du ministère, du taux de présents aux examens. Ce mode de calcul du budget peut évoluer. Il sera révisé en 2012 après examen de celui de 2011 de façon à repartir sur des bases claires.

Mme LENOIR présente le budget agrégé de l'université Bordeaux 3.

M. RICHARD signale que le conseil de l'UFR Langues a refusé d'adopter son budget en raison du manque de transparence et de l'absence de négociation.

Le président BRUN précise que le budget de l'UFR Langues peut néanmoins être intégré dans le vote du budget de Bordeaux 3.

M. PORTINE voudrait une solution pour que les paramètres budgétaires soient discutés au niveau établissement.

M. PEBARTHE regrette que la discussion du budget au niveau UFR ne serve à rien.

Sur la question de la masse salariale, Monsieur RAMBAUD présente aux membres du Conseil l'état d'avancement des discussions avec la Direction des Affaires Financières du Ministère. Il insiste notamment sur l'importance du décalage entre la projection du Ministère sur le montant de la masse salariale 2010 et les dernières informations à notre disposition. L'écart attendu, que le Ministère s'est engagé à compenser, est supérieur à 1 million d'euros. Il revient également sur le décalage lié à l'impact sur la masse salariale de l'augmentation sensible du taux d'occupation de nos emplois BIATOS par des titulaires (94 % contre 90 % « traditionnellement »).

Mme MUTI au nom du Recteur remercie Mme LENOIR pour cette présentation très complète. Elle se félicite que le prélèvement sur la section de fonctionnement soit nettement moins important que l'année précédente et qu'il n'y ait pas eu de difficulté pour créer la réserve prudentielle obligatoire.

Le président BRUN ouvre la discussion sur le modèle du budget et demande s'il y a des remarques.

M. RICHARD pose la question du financement des travaux du bâtiment A2.

M. JOURDAN répond que le dossier avance et qu'il s'agit d'un investissement de 750 000 euros.

M. GOZE annonce qu'il refuse de voter ce budget. Il dénonce une diminution des moyens de fonctionnement au niveau de l'UFR STC, où il manque 50 000 euros, ce qui aura un impact direct sur les étudiants.

M. DUVERGER annonce qu'il votera contre ce projet de budget et présente, à l'appui de cette décision, une motion dénonçant les restrictions budgétaires.

Monsieur le Président BRUN propose d'adopter cette motion après le vote du budget. Il signale que les universités de La Rochelle et du Havre ont refusé d'adopter leur budget 2011.

Mme LENOIR précise que si le budget n'est pas voté, il sera réglé par la tutelle.

M. PEBARTHE dénonce ce qu'il qualifie de reprise en main de l'autonomie des universités par la tutelle qui impose des réformes par le biais des RCE. Il demande au conseil d'exprimer son désaccord global avec la politique menée par l'équipe présidentielle.

M. GIRON de son côté est favorable à ce budget qu'il considère comme équilibré. Il déplore seulement ce qu'il qualifie comme un défaut d'information sur le budget aussi bien que sur la motion proposée.

M. JOURDAN répond qu'il n'y a pas eu de déficit d'information. Ce budget est le fruit d'une concertation et le résultat de rencontres multiples avec tous les acteurs de notre établissement entamés dès le mois de septembre dernier.

Le président BRUN, après avoir rappelé que nous sommes l'université où le débat démocratique est le plus intégré à la culture de l'établissement, propose de passer au vote.

| | |
|---|---|
| Ne prend pas part au vote | : 0 |
| Abstentions | : 7 |
| Contre | : 3 |
| Pour | : 13 |

***➲ Le budget 2011 de l'université Bordeaux 3 est adopté part le Conseil d'Administration.***

Monsieur le président BRUN propose de passer au vote sur la motion présentée par M. DUVERGER.

| | |
|---|---|
| Ne prend pas part au vote | : 0 |
| Abstentions | : 0 |
| Contre | : 0 |
| Pour | : 23 |

***➲ La motion présentée par Monsieur DUVERGER est adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Bordeaux 3 à l'unanimité.***

Mme LENOIR demande au conseil de voter les annexes du budget 2011 qui comprennent les avances sur report au titre des restes à réaliser sur projets de recherche, le plan pluriannuel d'investissement, le plafond d'emploi et le Projet Annuel de Performance.

M. RAMBAUD, sur la question du plafond d'emploi, attire l'attention sur la publication d'un indicateur national classant notre établissement à la 78$^{ème}$ place sur 81 en termes de nombre d'emploi BIATOS pour 1 000 étudiants. Ainsi, le ministère reconnaît notre sous-encadrement chronique en matière d'emploi BIATOS. Il informe ensuite le CA de la discussion ouverte avec la DGESIP visant à faire reconnaître la spécificité du SIGDU, de la MSHA et des PUB.

M. RAMBAUD présente ensuite le Projet Annuel de Performance, qui doit à la fois s'inscrire dans le cadre des objectifs définis au niveau national, et s'adapter aux caractéristiques propres de l'établissement. Il explique notamment le choix de l'établissement, dans le contexte concomitant d'adoption du premier budget RCE et de rédaction du projet quinquennal, d'inscrire le PAP 2011 dans le cadre des objectifs de performance ciblés pour 2015.

M. PEBARTHE dénonce la mise en place d'une politique d'excellence qui aboutit à une limitation du nombre d'étudiants inscrits en thèse depuis plus de 6 ans.

Le président BRUN précise que la discussion sur la durée des thèses doit avoir lieu en CS. Il reconnaît que ce problème est lié au passage à la RCE et aux relations de la tutelle avec les établissements.

M. GIRON souhaite la mise en place d'une formation ouverte et à distance qui comprenne des Master professionnels et de recherche.

M. COQUELIN répond qu'il faut mettre en place des formations étendues à d'autres publics et leur donner le choix d'acquérir certaines UE, ce qui implique un dispositif pédagogique avec des formations modulaires qui ne seront pas forcément diplômantes. Il ajoute que les statistiques font apparaître seulement 18 % de nos étudiants sont inscrits en Master alors qu'en France ce taux est de 32 %. Il estime donc que l'attractivité de nos masters représente un enjeu prioritaire pour notre université.

M. PORTINE déplore que nous ne sachions pas assurer la promotion de nos Master.

Monsieur le président BRUN propose de passer d'abord au vote sur le plafond d'emplois.

| | |
|---|---|
| Ne prend pas part au vote | : 0 |
| Abstentions | : 3 |
| Contre | : 0 |
| Pour | : 20 |

***➲ Le plafond d'emploi du budget 2011 est adopté.***

Monsieur le président BRUN propose ensuite de passer au vote sur le Projet Annuel de Performance.

| | |
|---|---|
| Ne prend pas part au vote | : |
| Abstentions | : 11 |
| Contre | : 4 |
| Pour | : 8 |

***➲ Le projet annuel de performance du budget 2011 est adopté.***

M. JOURDAN demande enfin au conseil de voter le Plan Pluriannuel d'Investissement et les avances sur reports au titre des contrats de recherche.

M. RAMBAUD précise que le Plan Pluriannuel d'Investissement comprend la réhabilitation, la mise en sécurité des bâtiments et la création d'accès pour les handicapés. Ce schéma prévisionnel de stratégie immobilière peut prendre des formes diverses suivant les établissements.

Le président BRUN propose de passer au vote.

| | |
|---|---|
| Ne prend pas part au vote | : 0 |
| Abstentions | : 3 |
| Contre | : 1 |
| Pour | : 19 |

***➲ Le plan pluriannuel d'investissement et les avances sur report au titre des contrats de recherche sont adoptés par le Conseil d'Administration de Bordeaux 3.***

## XII - NOUVEAU VOTE SUR LE CONTRAT QUINQUENNAL 2011/2015

Le président BRUN précise qu'à la demande du Rectorat, et par application de nos dispositions statutaires selon lesquelles les décisions sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés, le projet quinquennal, au terme du vote du 10 novembre dernier marqué notamment par un nombre important de suffrages non-exprimés, est considéré comme n'ayant pas été régulièrement adopté. Le Rectorat nous demande dans ces conditions un nouveau vote. Il souhaite également faire voter une « lettre fermée » précisant la position de Bordeaux 3 concernant le projet de création d'un grand établissement.

M. GIRON voudrait profiter du débat pour revenir sur le problème de l'instauration du contrôle continu au 2ème semestre.

Le président BRUN précise que le débat ayant déjà eu lieu, il demande simplement au conseil de se prononcer à nouveau en connaissance de cause sur les règles de décompte des voix.

M. COQUELIN ajoute que derrière le mot approbation il y a le mot vote qui intègre la réforme des modalités de contrôle et son calendrier.

M. PEBARTHE signale qu'il ne faut pas oublier les personnels des UFR qui devront s'adapter à ces changements.

M. BEYLOT émet de fortes réserves sur le passage au contrôle continu intégral, car beaucoup d'incertitudes demeurent. Il pense qu'il n'y pas de débat et que l'on nous demande un vote bloqué. Il ajoute que la position de Bordeaux 3 sur le grand établissement est une erreur stratégique et que malgré les inquiétudes légitimes il faut s'inscrire dans le mouvement pour avoir des projets d'avenir, défendre nos filières et peser sur les décisions.

Le président BRUN estime que cette position est le résultat d'une erreur d'analyse et qu'il faut distinguer les dossiers liés à l'organisation du site universitaire bordelais et ceux liés aux projets d'investissements d'avenir. Il donne l'exemple des universités de Montpellier et Toulouse dont la position évolue. Il informe également les membres du Conseil du dernier vote, moins enthousiaste, du CA de l'université Bordeaux 4 sur la question du contrat unique. Il ajoute que le PRES continuera à exister quelle que soit l'organisation des universités bordelaises en évoluant vers une logique de PRES Aquitain.

M. COQUELIN explique que ce vote n'est qu'une autorisation de présenter le projet.

Mme DESCHARD regrette que seule notre université reste à l'écart de ce mouvement de fond.

Le président BRUN répond que ce n'est pas le cas car nous faisons des propositions. Par contre, les textes sur le regroupement n'ont jamais été proposés, et il y a une volonté d'écarter Bordeaux 3.

M. PORTINE pense que rester à l'écart est une erreur profonde et que cela renvoie la discussion en 2012.

Le président BRUN refuse une discussion dont les termes sont biaisés d'avance. Il donne l'exemple de l'université Paris Dauphine qui est pratiquement privatisée.

M. POLI dit qu'on a le choix de rester seul ou d'intégrer le grand établissement. Il demande que dans ce cas on fixe un calendrier.

M. BEYLOT dit que le vote contre ne signifie pas l'adoption d'un projet stratégique commun.

Le président BRUN propose de passer au vote.

| | |
|---|---|
| Ne prend pas part au vote | : 1 |
| Abstentions | : 2 |
| Contre | : 5 |
| Pour | : 15 |

***➲ Le Conseil d'Administration de l'université Bordeaux 3 adopte le plan quinquennal 2011-2015.***

M. GOZE regrette que cette procédure n'admette pas la nuance.

M. PEBARTHE apporte son soutien à l'équipe présidentielle, mais il ne veut pas succomber au chant des sirènes de la pseudo-unité.

## XIII - LETTRE FERMEE

Le président BRUN présente pour vote un projet de lettre fermée précisant la position de notre université sur le projet de création de grand établissement.

M. BEYLOT se plaint du manque de temps pour réfléchir. Il dénonce la peur de l'extérieur exprimée par ce document et déplore que Bordeaux 3 se déclare peu éligible aux investissements d'avenir.

M. PORTINE pense qu'il faut prendre de la distance.

Le président BRUN rappelle que les statuts lui donnent le droit de parler au nom de l'université mais qu'il souhaite pouvoir s'appuyer sur le soutien du Conseil d'Administration de l'établissement. Il demande un vote de confiance du conseil.

M. RICHARD se dit inquiet de la campagne électorale de 2012 qui se rapproche. Il pense que demander l'avis du CA est légitime.

M. BEYLOT est choqué par le principe de demander un vote du CA sur un texte présenté en séance qui aggrave les termes du contrat. Il s'interroge sur le principe même de la "lettre fermée ».

Le président BRUN explique son attitude par son désir d'éviter les fuites au maximum, ce qui se dit au Conseil d'Administration est confidentiel. Il propose de passer au vote :

| | |
|---|---|
| Ne prend pas part au vote | : 1 |
| Abstentions | : 1 |
| Contre | : 6 |
| Pour | : 15 |

***➲ Le projet de lettre fermée est adopté par le Conseil d'Administration de Bordeaux 3.***

## XIV – QUESTIONS DIVERSES

M. DUVERGER demande des éléments de réponse sur le dossier des tuteurs du département de philosophie qui réclament une rémunération horaire de 24 €.

M. JOURDAN répond qu'il a déjà validé cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 13 H 00.

Le Président,

Patrice BRUN